DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

SMICA

Immeuble Le Sérial 10 rue du Faubourg Lo Barri 12000 RODEZ

Séance: 15 juin 2023

Numéro: 4

Objet: Remboursement de frais

à un agent

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois, Le quinze juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 juin 2023, se sont réunis à la salle de réunion de l'Immeuble Sainte-Catherine, Place Sainte-Catherine, 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

11 membres présents, 6 membres représentés, 10 membres absents.

<u>Membres présents</u>: Michel ARTUS, Roland AYGALENQ, André BORIES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES.

<u>Membres représentés</u>: Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, Anne CALMELS, Jacques GARDE, Thierry SERIN

<u>Membres absents</u>: Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'une dépense a dû être réalisée par un agent pour remplacer une batterie pour un véhicule du SMICA à l'occasion d'un déplacement professionnel.

Aussi, il demande à ce que les élus autorisent le remboursement de la somme de 266.68 € (deux cent soixante-six euros et soixante-huit centimes) à cet agent.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ACCEPTE le remboursement à cet agent,

AUTORISE le Président à procéder à des remboursements à des agents (en dehors des frais de déplacements) dans la limite de 500

(cinq cent) euros et à en signer les pièces afférentes.

MANDATE le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL